

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.748
29 août 1996

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT QUARANTE-HUITIEME SEANCE PLENIERE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 29 août 1996, à 10 heures

Président : M. Dembinski (Pologne)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 748ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Inde, de l'Iraq et du Bélarus ainsi que le Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale pour détecter et identifier les événements sismiques. Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Inde, l'ambassadrice Ghose.

Mme GHOSE (Inde) (traduit de l'anglais) : Je veux faire aujourd'hui une brève intervention afin que soient consignées dans le compte rendu les vues de l'Inde sur une question qui, en un certain sens, découle de l'examen du projet de rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies et intéresse également l'examen du futur programme de travail de la Conférence.

Juste avant que ne soit levée la séance plénière la semaine dernière, nous avons été témoins d'un incident singulier qui pourrait avoir des conséquences sur nos travaux futurs. Quelques jours plus tôt, la Conférence du désarmement, réunie en séance plénière, avait adopté par consensus le rapport du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, dans lequel figuraient une conclusion et une recommandation libellées comme suit :

"Comme l'indique le présent rapport, en dépit des appréciations qui ont été faites du texte publié sous la cote CD/NTB/WP.330/Rev.2 et qui sont exposées à la section VI ci-dessus et malgré l'appui apporté à une proposition tendant à transmettre ce texte à la Conférence du désarmement pour examen, il n'a pas été possible de parvenir à un consensus ni sur le texte ni sur cette proposition. Le Comité spécial remet le présent rapport à la Conférence du désarmement."

Ce rapport, de même que la conclusion et la recommandation précitées, avait été adopté par consensus par le Comité, à l'issue d'un débat long et pénible. L'Inde n'a pas demandé qu'un rapport soit remis à la Conférence, mais n'y était pas opposée non plus.

Pourtant, la semaine dernière, il a été fait fi - en séance plénière ! - de la décision prise par la Conférence lorsqu'une délégation a annoncé qu'elle reprenait à son compte le texte que nous étions convenus de ne pas transmettre à l'instance et demandait que celui-ci soit distribué comme document officiel. Ce texte-là est le fruit du travail de plusieurs délégations, dont la mienne, même s'il n'a pas recueilli l'assentiment général. Toute délégation a le droit souverain de le faire sien, mais peut-elle raisonnablement saper la décision consensuelle du Comité de ne pas le transmettre à la Conférence en demandant qu'il soit distribué comme document officiel de cette dernière ? Ce procédé met en cause la validité des décisions prises par cette instance. Les délégations sont libres de faire connaître la position de leur pays en demandant que soit distribué un document, même s'il s'agit d'un article de quotidien vieux d'une semaine ou d'un conte de fées. Mais que s'il pense lorsqu'il s'agit d'un texte que le Comité spécial a précisément décidé de ne pas transmettre à la Conférence du désarmement ? Des faits intervenus

(Mme Gose, Inde)

ultérieurement et ailleurs qu'à la Conférence sont venus expliquer pourquoi on a eu recours à ce procédé, pourtant gros de risques, pour notre instance. Je ne ferai pas d'observations à ce sujet, étant donné qu'à notre avis les actes en question n'ont rien à voir avec la Conférence.

Sur instructions de mon gouvernement, j'ai adressé en conséquence une lettre au Président de la Conférence en lui demandant que le texte en soit distribué comme document officiel. En l'occurrence, le document émane véritablement de l'Inde. Je veux donner lecture de cette lettre pour qu'elle figure dans le compte rendu.

"J'ai vu le document CD/1427 daté du 22 août 1996, qu'a distribué le secrétariat.

Je note que ce document a pour effet de transmettre à la Conférence du désarmement un texte au sujet duquel il n'y a pas eu consensus au sein du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires. En outre, les délégations participant aux travaux du Comité spécial sont convenues qu'il n'y avait pas non plus consensus sur l'idée de transmettre ce texte précis à la Conférence. La présentation de ce document à la Conférence du désarmement et sa distribution en tant que document officiel de cette instance par un artifice de procédure ne peuvent aucunement ajouter au statut du texte considéré ou contourner les décisions déjà prises par le Comité spécial et entérinées par la Conférence au sujet de la nature non consensuelle de ce texte."

La Conférence du désarmement n'est qu'une instance, certes, mais il s'agit d'une instance dont l'autorité et l'intégrité reposent sur la bonne foi avec laquelle des partenaires acceptent de négocier et même de ne pas tomber d'accord, mais, avant tout de s'en tenir au résultat dont ils seront finalement convenus. L'Inde continue à considérer que la Conférence du désarmement est l'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement. Néanmoins, nous ne pouvons que déclarer, à regret, que l'incident auquel j'ai fait référence affectera très probablement les négociations qui seront entreprises ici à l'avenir. Je peux vous assurer que cela sera pour nous un souci majeur au moment de l'examen de notre futur programme de travail.

M. AL-TIKRITI (Iraq) (traduit de l'arabe) : Etant donné que c'est la première fois que la délégation iraquienne prend la parole à la présente session de la Conférence du désarmement, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous présenter nos félicitations et nos meilleurs voeux à l'occasion de votre accession à la présidence. J'aimerais en même temps rendre hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur du Pérou, M. Urrutia, qui a dirigé nos débats avec une grande compétence pendant son mandat et alors que la Conférence se trouvait à un stade très critique et difficile de ses travaux. A cette occasion, je tiens à adresser nos félicitation au Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, l'ambassadeur Jaap Ramaker, qui n'a pas ménagé ses efforts pour nous un projet de traité.

J'ai demandé la parole aujourd'hui afin d'exprimer le point de vue de la délégation iraquienne sur certaines des principales questions dont est saisie

(M. Al-Tikriti, Iraq)

la Conférence du désarmement. Ma délégation est fermement convaincue que le désarmement nucléaire complet servirait dans une large mesure à appuyer la sécurité internationale, à améliorer les relations internationales et à instaurer puis à renforcer la confiance entre les Etats. A cet égard, nous tenons à souligner que les négociations sur quelque instrument que ce soit devraient répondre à des objectifs internationaux, nationaux et régionaux. La force de tout instrument négocié dépend de l'acceptation de cet instrument par chacun et de la conviction que tous y trouvent leur compte. C'est pourquoi les négociations sont en général multilatérales et habituellement très complexes et difficiles, outre qu'il n'est pas toujours facile de parvenir à un consensus c'est-à-dire à un accord qui réponde à l'attente et épouse les intérêts de chacun.

Dans cet esprit, l'Iraq avait nourri l'espoir que les négociations ardues sur le projet de traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui avaient occupé la Conférence pendant plus de trois ans, déboucheraient sur un texte qui serait accepté par consensus et qui répondrait à l'attente de la communauté internationale. Il est vraiment regrettable que le texte présenté par le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, l'ambassadeur Ramaker, et publié sous la cote CD/NTB/WP.330/Rev.2, n'ait pas pu faire l'objet d'un consensus. De ce fait, la Conférence du désarmement se trouve dans une situation extrêmement difficile qui pourrait affecter l'autorité dont elle jouit en tant qu'organe unique de négociation sur le désarmement. La délégation iraquienne, comme d'autres délégations, avait donné son avis et nourrissait l'espoir sincère qu'après ces efforts longs et ardues nous obtiendrions un texte qui répondrait à l'attente de la communauté internationale, rassurerait les Etats et constituerait un instrument interdisant réellement tous les essais nucléaires. Nous aurions ainsi franchi un pas sérieux et concret dans la voie du désarmement nucléaire complet. Toutefois, la situation actuelle apporte la preuve que certains n'ont pas voulu que se réalise l'objectif constructif que nous avons poursuivi en rédigeant cet instrument historique. La communauté internationale a toujours pour but de parvenir au désarmement nucléaire complet et à la destruction totale des armes nucléaires partout dans le monde, de sorte que les générations à venir puissent vivre dans un monde sûr où ne régnerait plus la terreur. Comme d'autres ici, nous avons l'espoir que le projet de traité proposé ne décevrait pas cette attente. Malgré les nombreuses observations que nous avons faites sur le texte contenu dans le document CD/NTB/WP.330/Rev.2, nous pensons que ce projet constitue le minimum de ce que l'on pouvait espérer de ces négociations multilatérales compte tenu des intérêts, des attentes et des objectifs précités. Dans ces conditions, L'Iraq estime qu'il est nécessaire de parvenir à un consensus. Nous sommes persuadés que, grâce à leurs compétences et leur vaste expérience, les délégations des Etats membres surmonteront les difficultés auxquelles elles ont à faire face à ce stade critique de l'histoire de la Conférence.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Iraq de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Bélarus, l'ambassadeur Agurtsou.

M. AGURTSOU (Bélarus) (traduit du russe) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement à ce stade important des travaux de l'instance. La délégation bélarussienne est convaincue que votre expérience et vos talents de diplomate avérés seront des plus utiles à la Conférence. Je saisis également cette occasion pour exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, l'ambassadeur du Pérou, M. Urrutia, ainsi qu'au Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, l'ambassadeur Ramaker.

Je tiens à souligner que le Bélarus appuie le projet de traité d'interdiction complète des essais tel qu'il apparaît dans le document CD/NTB/WP.330/Rev.2 et regrette que la Conférence du désarmement n'ait pas été en mesure d'approuver ce texte et de le transmettre à l'Assemblée générale des Nations Unies.

J'ai demandé la parole à la présente séance plénière pour appeler l'attention sur une initiative du Gouvernement bélarussien visant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Europe centrale et orientale. Comme vous le savez, cette idée a été avancée plus d'une fois au cours des récentes décennies. Toutefois, il a fallu attendre les événements de ces dernières années et les mesures historiques tendant à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires pour que se matérialisent les conditions préalables à la concrétisation de cette idée. Avec le retrait imminent du dernier missile nucléaire du territoire du Bélarus et, en même temps, de toute la partie centrale du continent européen, de la Baltique à la mer Noire, cette région sera, pour la première fois depuis quarante ans, effectivement exempte d'armes nucléaires. Aujourd'hui, il nous est possible de consolider cet état de fait en établissant les fondements internationaux d'un régime de dénucléarisation de l'Europe centrale et orientale. Nous constatons que les Etats de cette région sont arrivés à un stade décisif de leur évolution et ne cessent de débattre avec ardeur de la conception d'un système de sécurité et de coopération commun à toute l'Europe. Nous n'avons pas l'intention d'influencer de quelque manière nos voisins européens, qui ont à faire un choix libre et responsable de la formule qui leur conviendra le mieux pour établir entre leurs Etats des rapports d'égal à égal dans le domaine de la sécurité politique et militaire. En même temps nous pensons que, quelle que soit la solution que les dirigeants et les peuples des divers pays apporteront concrètement à ce problème, une réelle consolidation des prémisses d'une dénucléarisation de la région ne fera que concourir à la création, dans cette partie de l'Europe, d'un climat de confiance et de respect mutuel, propice au partenariat.

Nos propositions sont en substance les suivantes : les Etats de la région d'Europe centrale et orientale devraient entamer des consultations avec les pays voisins que cela intéresse, ainsi qu'au sein de l'OSCE, de l'OTAN et des communautés européennes, sur les limites géographiques, les paramètres, les principes et le cadre juridique éventuels d'une zone exempte d'armes nucléaires. Selon le résultat de ces consultations, les pays intéressés pourraient alors ouvrir des négociations concrètes en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Europe centrale et orientale.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur du Bélarus de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale pour détecter et identifier les événements sismiques : M. Ola Dahlman présentera le rapport intérimaire du Groupe sur sa quarante-cinquième session, qui a été publié sous la cote CD/1422.

M. DAHLMAN (Suède) (traduit de l'anglais) : J'ai le plaisir de faire rapport à La Conférence sur la dernière session du Groupe spécial, qui s'est tenue du 5 au 15 août et à laquelle ont participé des experts et des représentants de 32 Etats, et de lui présenter les documents CD/1422 et CD/1423. Le CD/1422 est le rapport intérimaire sur la session, il est à la disposition des délégations. Le document CD/1423 sera bientôt disponible - il s'agit d'un rapport détaillé sur le troisième Essai technique du Groupe et l'intérêt présenté par celui-ci eu égard à la composante du système de surveillance international. Le résumé analytique de ce rapport détaillé est annexé au rapport intérimaire et se trouve aujourd'hui à votre disposition.

La dernière session du Groupe a été centrée sur l'élaboration du rapport détaillé publié sous la cote CD/1423, où est donnée une vue d'ensemble des résultats du GSETT-3 après une année et demie de fonctionnement intégral, ainsi que des conclusions qui en ont été tirées. Ce rapport contient en outre un certain nombre de recommandations qui pourraient faciliter une transition ordonnée et souple du GSETT-3 au SSI envisagé. Etant donné que la Conférence du désarmement a achevé l'élaboration technique du système de surveillance international, je serai assez bref dans la présentation des informations techniques très complètes que l'on trouvera dans le rapport en question.

Le GSETT-3 continue d'être une expérience fructueuse dans laquelle interviennent 60 pays. Quarante-trois stations sismographiques primaires et 90 stations auxiliaires y ont participé. Le Groupe a pris des mesures en vue de favoriser la transition ordonnée du réseau établi pour le GSETT-3 au réseau sismologique proposé pour le SSI en continuant d'encourager les pays dont les stations devraient s'intégrer au SSI à se joindre au GSETT-3 et en retranchant du GSETT-3 certaines stations qui ne feraient pas partie du SSI. A l'heure actuelle, parmi les stations qui participent au GSETT-3, 32 stations primaires et 38 stations auxiliaires sont retenues pour faire partie du SSI envisagé.

Les centres nationaux de données ont joué un rôle des plus importants dans l'évaluation de l'Essai en cours et dans l'exploitation et la maintenance des stations et des liaisons de communication en servant d'interface avec le Centre de données expérimental. Les contributions des pays seront également des plus utiles lorsqu'il s'agira d'évaluer et d'étalonner le système de surveillance international.

Quant au centre international de données expérimental, le GSETT-3 a montré qu'un CID unique, ayant les structures et les dimensions retenues pour l'Essai, pourrait accomplir avec succès les tâches envisagées dans le cadre du SSI. Nombre des fonctions prévues pour le CID du SSI sont déjà remplies par le CID expérimental; par ailleurs, les données établies à l'aide des techniques non sismologiques proposées pour le SSI sont maintenant

(M. Dahlman, Suède)

progressivement intégrées à la procédure de traitement des données appliquée par le CID expérimental. Toutefois, d'autres améliorations sont nécessaires, en particulier en ce qui concerne la redondance et la sécurité des données.

Les performances sismologiques se sont constamment améliorées tout au long de l'expérience. A l'heure actuelle, les capacités de détection et de localisation du réseau du GSETT-3 sont très hétérogènes. Toutefois, les simulations du réseau montrent que ces capacités seront plus homogènes lorsque le réseau du SSI aura été intégralement mis en place. Pour obtenir les capacités de détection et de localisation que l'on attend d'un SSI opérationnel, il sera nécessaire de régler les systèmes de détecteurs automatiques des stations primaires et de déterminer les temps de propagation des ondes sismiques entre les diverses régions du globe et toutes les stations du réseau.

Le rapport contient également un certain nombre de recommandations touchant le passage du GSETT-3 au SSI. Ces recommandations concernent les modifications à apporter aux moyens techniques, l'amélioration des procédures sismologiques et les arrangements organisationnels à prendre. Je vais en présenter quelques-unes pour illustrer le genre de modifications qu'il importe d'opérer, de l'avis du Groupe.

Pour ce qui est des modifications techniques recommandées, l'authentification, la redondance et la sécurité des données appellent toutes des améliorations. Il importe aussi de poursuivre la mise au point des produits du CID afin que ceux-ci soient fiables et faciles à utiliser.

Quant à l'amélioration des procédures sismologiques, la question de l'étalonnage du réseau est capitale - le Groupe a examiné et revu un plan d'étalonnage à inclure dans la documentation sur le GSETT-3. Parallèlement, il faut affiner les méthodes de détermination du lieu et de la profondeur des événements ainsi que de l'incertitude de ces mesures. La mise au point, l'essai et l'application des méthodes de calcul des paramètres de caractérisation des sources doivent également être revus.

S'agissant des arrangements organisationnels, il importe d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan d'assurance de la qualité ainsi que de prévoir une évaluation extérieure périodique. Il y a aussi lieu d'élaborer des manuels d'exploitation et de référence complets et à jour, de même qu'un plan de formation du personnel du SSI.

J'ai dit en de nombreuses occasions que la plus grande partie des travaux se rapportant au GSETT-3 s'effectuaient ailleurs qu'à Genève, soit dans les stations, les centres nationaux de données et le CID expérimental. Le Groupe spécial exprime sa gratitude au personnel du CID expérimental d'Arlington aux Etats-Unis, et de toutes les installations nationales, partout dans le monde, pour les efforts dévoués qu'il déploie et qui sont indispensables au succès de l'opération. A ce propos, je veux également exprimer ma profonde reconnaissance au secrétaire scientifique du Groupe, M. Frode Ringdal, de la Norvège, non seulement pour la peine qu'il s'est donnée afin que le rapport

(M. Dahlman, Suède)

à l'examen soit établi, mais également pour le dévouement et la grande compétence avec lesquels il a servi le Groupe d'experts scientifiques pendant 20 ans.

Le Groupe recommande que le GSETT-3 continue jusqu'à la fin de 1996, à tout le moins, ou jusqu'à ce que la commission préparatoire de l'organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires puisse se charger des travaux relatifs à la mise en place du SSI, y compris du financement de ceux-ci. Ainsi, il serait possible de ne pas interrompre l'exploitation et la mise au point des composantes du futur SSI, y compris du CID expérimental, et de poursuivre l'évaluation et l'étalonnage. A cet égard, le Groupe spécial est disposé à se réunir de nouveau en 1997, si la Conférence du désarmement le lui demande.

C'est peut-être la dernière fois que j'ai le privilège de prendre la parole devant la Conférence du désarmement au nom du Groupe spécial, aussi me paraît-il utile de résumer quelques-uns des aspects de l'expérience acquise en 20 ans de travail au sein de notre groupe d'experts. Je le fais en pensant que cela pourrait servir à la Conférence si celle-ci entamait d'autres débats nécessitant l'appui d'experts.

A plusieurs égards, le travail spécialisé effectué par le Groupe d'experts sismologiques s'est révélé être utile pour les négociations relatives au traité d'interdiction complète des essais et le sera pour la mise en oeuvre éventuelle du traité. La structure du système de surveillance international telle qu'elle est décrite dans le document CD/1427 est fondée sur les concepts mis au point et essayés par le Groupe. La composante sismologique du SSI, y compris le CID, est déjà largement exploitée à titre expérimental. L'infrastructure en est suffisamment souple pour intégrer également les autres techniques envisagées. Une documentation très complète a été établie, qui pourrait constituer une base précieuse pour les manuels d'exploitation que nécessitera le SSI. Un certain nombre de personnes, un peu partout dans le monde, ont acquis des connaissances et une expérience qui leur serviront au moment de participer à la création et à l'exploitation du SSI.

On peut aussi dégager des travaux du Groupe un certain nombre d'enseignements plus généraux qui peuvent s'appliquer aux débats entre experts sur d'autres questions.

Le Groupe a effectué tous ses travaux sur la base de deux mandats seulement, qui figuraient dans les documents CD/PV.714, de 1976, et CD/PV.48, de 1979. Ces mandats de longue durée, rédigés en termes assez larges, ont permis au Groupe de mener ses travaux sans interruption pendant de nombreuses années, ce qui s'est révélé être très appréciable, car les travaux scientifiques et techniques approfondis prennent beaucoup de temps, en particulier s'ils comprennent la mise au point et l'essai d'un système. Le Groupe a également pu établir ses propres méthodes de travail et fixer son organisation interne, qu'il a adaptées au fil du temps en fonction des tâches à effectuer.

Nous avons pu constater que la conception d'un système dans un cadre politique était tout à fait différente de celle de n'importe quel autre

(M. Dahlman, Suède)

système, pour lequel des spécifications claires seraient données d'emblée. Tout en comprenant qu'il est difficile d'énoncer les spécifications précises d'un système au début des négociations, nous notons qu'il ne faut pas négliger les conseils politiques, car ceux-ci orientent le travail technique. Nos rapports ont toujours été reçus favorablement, mais il m'est apparu que le Groupe aurait tiré grand profit d'une rétroinformation et de conseils plus explicites de la part de la Conférence.

On ne peut s'attendre à un progrès réel des travaux techniques que s'il existe une volonté politique d'obtenir des résultats. Des années durant et tant qu'il n'y a pas eu de réelle perspective de conclure un traité, le Groupe n'a enregistré que de lents progrès dans ses travaux techniques. Néanmoins, il a joué un rôle important durant cette période, car il a fait que se poursuive le dialogue sur la vérification d'une interdiction des essais et aidé ainsi à soutenir l'intérêt de la communauté internationale pour la question.

Seule une petite part du travail a été effectuée par les experts lors des réunions du Groupe, à Genève. Le plus gros a été accompli dans les laboratoires et les centres de données des pays participants. Il faut un soutien actif des pays pour que les travaux techniques soient fructueux. Au début, le niveau des compétences techniques et de l'expérience différait beaucoup d'un pays à l'autre. Au fil des années, les membres du Groupe ont établi des liens étroits entre les experts de nombreux pays et les connaissances ont été partagées partout dans le monde. Il se pourrait que ce soit là l'un des effets les plus durables des travaux du Groupe. A cet égard, les séminaires informels et autres initiatives prises par les pays pour réunir des scientifiques aux fins d'étudier des questions bien précises ont été de la plus grande utilité. Les travaux des experts ont permis la création d'un grand nombre d'installations modernes : celles-ci ne serviront pas seulement à la mise en place du SSI, mais ont déjà concouru à l'amélioration de l'infrastructure technique et scientifique de divers pays.

Le Groupe a déployé de grands efforts pour obtenir une large participation mondiale à ses travaux et il a rencontré un certain succès. Néanmoins, nous n'avons pas obtenu la couverture géographique qui aurait été souhaitable. Ce n'est que l'année dernière que des séminaires régionaux, qui se sont révélés être des plus utiles à cet égard, se sont tenus. Il aurait fallu que cette initiative fructueuse soit prise plus tôt.

En 20 ans, nous avons maintenu la structure fondamentale du système tel qu'il avait été conçu, en lui incorporant les techniques les plus récentes à mesure qu'elles devenaient disponibles. Cette élaboration progressive du système s'est révélée être très précieuse. Nous avons également acquis la conviction que la théorie ne suffit pas. Le grand nombre d'essais que nous avons effectués au fil des années et surtout le GSETT-3 nous ont apporté une expérience et des résultats que nous n'aurions pas pu obtenir autrement. Nous avons également compris combien il importait, non seulement d'effectuer les essais d'une façon ordonnée, mais également d'en faire une évaluation exhaustive à mesure qu'ils se déroulaient. La façon dont nous avons évalué le GSETT-3 et dont nous avons pu documenter nos résultats et nos expériences est tout à fait unique dans le monde scientifique.

(M. Dahlman, Suède)

Le Groupe a bénéficié d'excellentes conditions de travail au Palais. Je veux exprimer notre profonde gratitude pour l'appui des plus compétents que nous avons reçu de tout le personnel du secrétariat. Durant ces 20 années, celui-ci s'est occupé d'une manière remarquable de nos documents, parfois très techniques. Nous remercions en particulier la secrétaire actuelle du Groupe, Mme Mackby, et son prédécesseur, M. Cassandra, pour leur soutien et leur assistance des plus précieux.

Je peux vous assurer que le Groupe a été très heureux de travailler pour la Conférence du désarmement pendant toutes ces années. Nous avons été très sensibles à la confiance que vous nous avez témoignée et nous avons eu grand plaisir à effectuer la tâche qui nous avait été attribuée. J'ai l'espoir que les résultats que nous avons enregistrés seront bientôt pleinement utilisés aux fins d'un système de surveillance opérationnel dans le cadre d'un traité d'interdiction complète des essais et je vous assure que nous ferons de notre mieux pour que les résultats de nos travaux, y compris ceux du GSETT-3, toujours en cours, puissent être utilisés rentablement aux fins du futur SSI.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Président du Groupe spécial d'experts scientifiques de sa déclaration. Je suis sûr que les délégations ont pris note de ce rapport, en particulier du paragraphe 14. Je tiens à exprimer, au nom de la Conférence, notre profonde gratitude au Groupe d'experts conduit par M. Dahlman pour les efforts soutenus qu'il a déployés durant de nombreuses années.

La liste d'orateurs est maintenant épuisée. Y a-t-il une autre délégation qui désire prendre la parole ?

A ma demande, le secrétariat a distribué un calendrier des réunions pour la semaine prochaine. Ce calendrier a été établi en consultation avec le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires et, comme d'habitude, il peut être modifié si nécessaire. Cela étant entendu, puis-je considérer que la Conférence accepte ce calendrier ? Je donne la parole au représentant de l'Égypte, l'ambassadeur Zahran.

M. ZAHRAN (Égypte) (traduit de l'arabe) : Le calendrier qui a été distribué indique qu'une réunion du Comité spécial est prévue pour le lundi 2 septembre à 15 heures. Il me semble que le mandat du Comité a expiré à la suite de l'approbation du rapport de l'organe et que s'il reste quelque chose à faire, ces travaux sortiront du cadre de ce mandat. Je me réfère, en particulier, aux travaux relatifs à l'accord de siège. Si le collaborateur du Président, l'ambassadeur Ledogar, avait un rapport à soumettre, il devrait sans doute le faire directement à la Conférence, à n'importe laquelle de ses séances, puisque, encore une fois, les travaux du Comité spécial se sont achevés à mon sens lorsque le rapport du Comité a été adopté.

M. KERVERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Qu'il me soit permis, pour répondre à l'Ambassadeur de l'Égypte, d'explicitier un peu à l'intention des délégations l'objet de la réunion que le Président du Comité spécial m'a demandé de prévoir pour lundi 2 septembre à 15 heures. Si je ne m'abuse, il n'y a pas eu de décision officielle de mettre un terme à l'existence du Comité

(M. Kervers, Pays-Bas)

spécial, aussi la réunion de lundi prochain vise-t-elle à régler comme il se doit une question restée en suspens.

Les délégations se souviendront qu'au début du mois d'août elles ont approuvé la proposition du Président du Comité spécial, l'ambassadeur Ramaker tendant à ce que le collaborateur de ce dernier pour la question des engagements du pays hôte conduise, avec l'aide d'une équipe, des négociations avec les autorités autrichiennes sur les accords à passer avec le pays hôte. A la séance en question, l'ambassadeur Ledogar a été prié de poursuivre ces négociations jusqu'au 30 août, puis de rendre compte au Comité spécial. Ce sera demain le 30 août, mais comme l'ambassadeur Ramaker devait s'absenter de Genève cette semaine, il m'a prié de demander, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, la convocation d'une réunion du Comité spécial lundi prochain, simplement pour clore en bon ordre cette affaire inachevée du rapport du collaborateur pour la question des engagements du pays hôte.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Pays-Bas de ces précisions. Puis-je considérer que la Conférence veut tenir cette réunion du Comité spécial, après les explications qui lui ont été données ?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La prochaine séance plénière de la Conférence s'ouvrira le mardi 3 septembre 1996, à 10 heures. Nous tiendrons ensuite une séance plénière informelle pour commencer l'examen du projet de rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa cinquante et unième session. Ce projet est contenu dans le document CD/WP.478 que les délégations trouveront dans leurs casiers.

La séance est levée à 10 h 55.